

Listes des emplacements réservés

N°	Objet
ER1	Agrandissement de l'école
ER2	Création d'une connexion piétonne entre la zone à urbaniser de Montalivet et le chemin descendant au centre-bourg
ER3	Aménagement d'un espace public
ER4	Aménagement de carrefour
ER5	Aménagement (élargissement) de voirie
ER6	Création d'une liaison piétonne le long de la route de la Galaure
ER7	Création d'une connexion piétonne entre Montvalprés et le centre-bourg, via l'impasse des Rives du Bion
ER8	Protection d'installations techniques (repositoires et répartiteurs) liées à un réseau d'eau
ER9	Aménagement de l'accès à la Madone de Saint-Andéol et de ses abords
ER10	Bâtiment public mixte (logements locatifs sociaux et services)

- Zonage PLU**
- Zones Urbaines**
- UA Zone urbaine centrale dense, correspondant au cœur ancien du bourg de Claveyson et du hameau de Saint-Andéol (UAH)
 - UC Zone urbaine d'extension
 - UI Zone urbaine d'équipement d'enseignement
 - Ue Zone urbaine d'activités économiques
- Zones A Urbaniser**
- AUa Zone à urbaniser opérationnelle à vocation principale d'habitat (densité affirmée)
 - AUc Zone à urbaniser opérationnelle à vocation principale d'habitat (densité modérée)
- Zones Agricoles**
- A Zone agricole
 - Ap Zone agricole protégée, non constructible
 - Ae Zone agricole de taille et capacité d'accueil limitées, à vocation économique
 - AtI Zone agricole de taille et capacité d'accueil limitées, à vocation d'hébergement hôtelier et touristique de plein air
 - Aeo Zone agricole de taille et capacité d'accueil limitées, à vocation d'implantation d'éolienne
- Zones Naturelles**
- N Zone naturelle
- Prescriptions**
- Emplacement réservé
 - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1
 - Bâtiment à préserver au titre de l'article L151-19
 - Arbre à préserver au titre de l'article L151-19
 - Alignement boisé à préserver au titre de l'article L151-19
 - Continuité piétonne à préserver au titre de l'article L151-38
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11
 - Pelouses sèches à préserver au titre de l'article L151-23
 - Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Marge de recul par rapport aux voies (en mètres)**
- Emprise de plateforme
 - Marge de recul minimum par rapport à l'axe de la voie pour les habitations
 - Marge de recul minimum par rapport à l'axe de la voie pour les autres constructions


- Parcelle
- Bâti
- Canalisation SPSE
- Bâtiment récent non cadastré ou permis de construire en cours
- Cimetière

COMMUNE DE CLAVEYSON
95 Route du Pilon
26 240 CLAVEYSON

PLAN LOCAL D'URBANISME
4a – PLAN DE ZONAGE GLOBAL AU 1/5 000



Elaboration du PLU prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2015
Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Mars 2018
Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 24 Janvier 2019
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Janvier 2019



Parcelle

Bâti

Zonage PLU

Zones Urbaines

- UA** Zone urbaine centrale dense, correspondant au cœur ancien du bourg de Claveyson et du hameau de Saint-Andéol (UAh)
- UC** Zone urbaine d'extension
- UI** Zone urbaine d'équipement d'enseignement
- Ue** Zone urbaine d'activités économiques
- Zones A Urbaniser**
- AUa** Zone à urbaniser opérationnelle à vocation principale d'habitat (densité affirmée)
- AUc** Zone à urbaniser opérationnelle à vocation principale d'habitat (densité modérée)

Zones Agricoles

- A** Zone agricole
- Ap** Zone agricole protégée, non constructible
- Ae** Zone agricole de taille et capacité d'accueil limitées, à vocation économique
- Alt** Zone agricole de taille et capacité d'accueil limitées, à vocation d'hébergement hôtelier et touristique de plein air
- Aeo** Zone agricole de taille et capacité d'accueil limitées, à vocation d'implantation d'éolienne

Zones Naturelles

- N** Zone naturelle

Prescriptions

- ER** Emplacement réservé
- EB** Espace boisé classé au titre de l'article L113-1
- B** Bâtiment à préserver au titre de l'article L151-19
- A** Arbre à préserver au titre de l'article L 151-19
- AL** Alignement boisé à préserver au titre de l'article L151-19
- CP** Continuité piétonne à préserver au titre de l'article L151-38
- B** Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11
- P** Pelouses sèches à préserver au titre de l'article L 151-23
- SOAP** Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

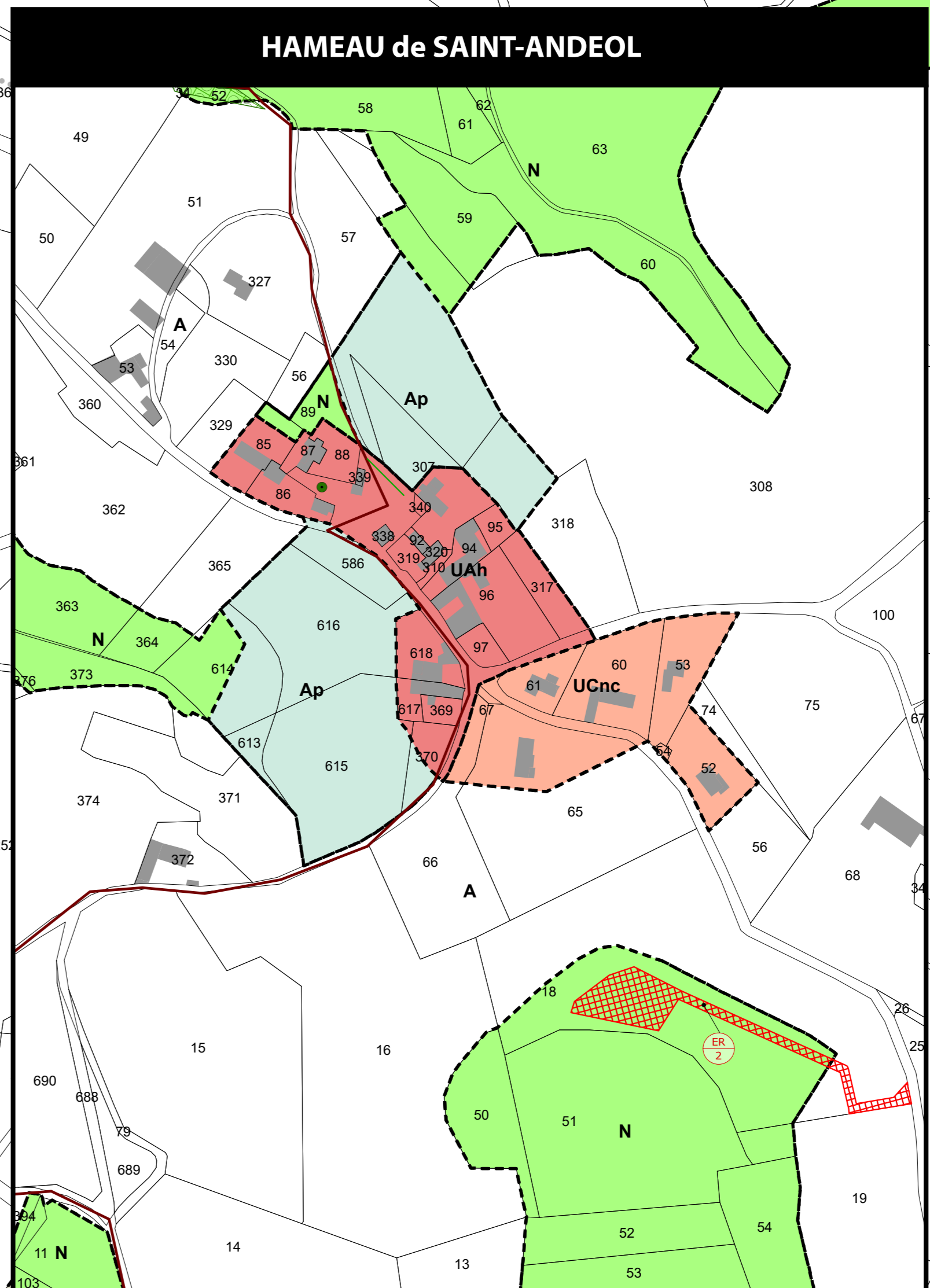
Marge de recul par rapport aux voies (en mètres)

- Emprise de plateforme
- Marge de recul minimum par rapport à l'axe de la voie pour les habitations
- Marge de recul minimum par rapport à l'axe de la voie pour les autres constructions

Informations

- Canalisation SPSE
- Bâtiment récent non cadastré ou permis de construire en cours
- Cimetière

N°	Objet
ER1	Agrandissement de l'école
ER2	Création d'une connexion piétonne entre la zone à urbaniser de Montalivet et le chemin descendant au centre-bourg
ER3	Aménagement d'un espace public
ER4	Aménagement de carrefour
ER5	Aménagement (élargissement) de voirie
ER6	Création d'une liaison piétonne le long de la route de la Galaure
ER7	Création d'une connexion piétonne entre Montvalprés et le centre-bourg, via l'impasse des Rives du Bion
ER8	Protection d'installations techniques (repositoires et répartiteurs) liées à un réseau d'eau
ER9	Aménagement de l'accès à la Madone de Saint-Andéol et de ses abords
ER10	Bâtiment public mixte (logements locatifs sociaux et services)





COMMUNE DE CLAVEYSON
95 Route du Pilon
26 240 CLAVEYSON

PLAN LOCAL D'URBANISME
4b - PLAN DE ZONAGE - ZOOM AU 1/2 500



Elaboration du PLU prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2015
Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Mars 2018
Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 24 Janvier 2019
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Janvier 2019



Ingénieurs conseils en aménagement durable du territoire
42 Boulevard Antonio VIVALDI - Tél. 04 77 92 71 47 / contact@eco-strategie.fr
42 000 SAINT-ETIENNE - www.eco-strategie.fr